



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 13 :**

MULTI ACCUEIL OCCASIONNEL LES  
MOSAIQUES : PROJET DE  
REORGANISATION DE  
FONCTIONNEMENT - AVENANT N° 1  
AU REGLEMENT DE  
FONCTIONNEMENT DES CRECHES  
COLLECTIVES MUNICIPALES

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> Juillet 2014**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 1<sup>er</sup> Juillet 2014

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents :28**

**Absent : 0**

**Excusés : 7**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Bernadette HIRSCH-WEIL, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Emmanuelle ANGELINI pour les dossiers N° 4 à 18 (à Joan TARIS), Dominique VINCENT pour les dossiers N° 3 à 18 (Odile LECLAIRE), Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Didier BLADOU (à Philippe VALMIER), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Bénédicte SALIN)

**Absent :**

**Secrétaire :** Sébastien LABAT

**DOSSIER N° 13 :      MULTI ACCUEIL OCCASIONNEL LES MOSAIQUES : PROJET DE REORGANISATION DE FONCTIONNEMENT - AVENANT N° 1 AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES COLLECTIVES MUNICIPALES**

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

Au regard de l'évolution notable de la demande des familles en matière d'accueil occasionnel sur le territoire, le fonctionnement du multi-accueil est appelé à se transformer.

Depuis son ouverture en 2004, le multi-accueil occasionnel (halte-garderie) s'adresse principalement à un public sans emploi. Cette offre d'accueil ponctuel permet aux parents en congé parental, sans emploi ou engagés dans un parcours de recherche d'emploi de pouvoir se consacrer à leurs activités tout en confiant leur enfant dans une structure adaptée à ses besoins. Cette formule permet la conciliation vie sociale et vie familiale.

Depuis 2 ou 3 ans, la halte-garderie répond à de nouveaux besoins en accueillant en proportion plus importante qu'auparavant :

- des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion ou de retour vers l'emploi,
- des enfants porteurs de handicap dont les parents ont cessé de travailler pour les élever,
- des enfants issus de milieux sociaux-éducatifs parfois carencés, ayant besoin de stimulations sur le plan psychomoteur ; ceux-là sont la plupart du temps orientés par les services sociaux ou la PMI.

Face à cette nouvelle demande, plusieurs constats ont été faits :

- Les horaires d'ouverture sont inadaptés pour les familles engagées dans des parcours d'insertion professionnelle,
- La demande est faible sur les mercredis après-midi,
- Les accueils sont peu satisfaisants sur le plan de la qualité avec une ouverture à 13h30 (les enfants viennent pour la sieste et ne bénéficient pas des avantages du lieu d'accueil et de socialisation).

La nouvelle organisation vise donc 3 objectifs principaux :

1. Une optimisation de la capacité d'accueil et une augmentation du taux d'occupation en répartissant les 4 heures du mercredi sur des créneaux répondant mieux aux besoins ;
2. Une meilleure réponse aux familles engagées dans des parcours d'insertion professionnelle : stages, formations, retour à l'emploi.... En effet, un parent qui trouve un stage ou une formation en cours d'année pourra temporairement bénéficier d'un accueil régulier et à temps plein si nécessaire ;
3. Une meilleure prise en compte du rythme biologique des enfants et des accueils plus qualitatifs (moins de pleurs, une meilleure utilisation du lieu de socialisation).

La mise en oeuvre des nouveaux horaires est prévue à partir de la rentrée prochaine, soit le 19 août 2014.

Le personnel de la halte-garderie travaillera 36 heures / semaine sur 4 jours, soit 9 heures par jour et bénéficiera de congés de récupération.

Ce projet a été pensé par l'ensemble de l'équipe dont tous les membres sont favorables à la réorganisation de leur temps de travail.

A moyens constants, cette nouvelle organisation entraîne une légère augmentation de la capacité d'accueil hebdomadaire = 36h/semaine au lieu de 35h. Une demande de flux est envisagée dans le cadre du CEJ (contrat Enfance Jeunesse).

Les nouveaux horaires proposés pour l'accueil occasionnel Les Mosaïques seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 17h30 avec des accueils échelonnés tout au long de la journée.

Ainsi,

**VU** le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010,

**VU** les articles L 2324-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** les articles R 2324-16 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** les instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**32 voix POUR**

**3 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN)**

**Article unique :** Approuve les termes du présent avenant n° 1 au règlement de fonctionnement des crèches collectives modifiant les horaires du multi accueil occasionnel Mosaïques à compter du 19 août 2014.

Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> Juillet 2014

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Bobet', written over a circular stamp or seal.

Patrick BOBET

